



RÈGLEMENT #2026-423

RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION DONNÉ :	12^e jour de février 2026
PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT :	12^e jour de février 2026
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	12^e jour de mars 2026
AVIS DE PROMULGATION :	13^e jour de mars 2026

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, M.R.C. Mékinac tenue le 12^e jour de mars 2026, à 19 h au lieu ordinaire des sessions et à laquelle assemblée étaient présents :

Marcel Picard, Maire
Eugénette Morin, conseillère
Jacquelyn Vachon, conseiller
Jean-Jacques Paradis, conseiller
Claude Dufour, conseiller
Véronique Tremblay, conseillère
Jean Jasmin, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 12 février 2026 et qu'un projet de règlement a été présenté;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remis aux membres du conseil au plus tard 3 jours juridiques avant la séance et tous les membres présents du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Dufour

ET RÉSOLU QUE le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

1. L'annexe A du règlement #2024-415 est remplacé par ceci :

ANNEXE A – TARIFS APPLICABLES PAR LES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

PHOTOCOPIES ET AUTRES	TARIF (taxes incluses)
Photocopie noire et blanc recto	0.48\$
Photocopie noire et blanc recto-verso	0.50\$
Photocopie couleur recto	0.60\$
Photocopie couleur recto-verso	0.75\$
Copie numérisée	0.48\$
Télécopie - appel local	0.45\$
Télécopie - appel interurbain	1.50\$ + frais interurbains

Confirmation de taxes (professionnels seulement)	20\$
Attestation d'état d'un dossier d'installation septique	20\$
JOURNAL L'ÉVEIL	TARIF
Envoi mensuel par la poste	25\$/an
Publicités <ul style="list-style-type: none"> • Petites annonces • Carte d'affaires • ¼ de page • ½ page • Page complète 	2\$/1 parution et 12\$/6 parutions 6\$/1 parution et 25\$/6 parutions 12\$/1 parution et 50\$/6 parutions 24\$/1 parution et 100\$/6 parutions 48\$/1 parution et 200\$/6 parutions
LOCATION DE SALLES ET AUTRES	TARIF
Hébergement aux loisirs	60\$/personne/nuit (enfants inclus)
Salle des loisirs ou centre municipal	120\$ ménage inclus
Tables	2\$/table
Chaises	1\$/chaise
Ménage	80\$
Montage salle	40\$
Oubli clé	30\$
LOCATION ARÉNA (CASSE-CROÛTE NON INCLUS)	TARIF
Salle et glace pour 1h30	225\$
Glace pour 1h00	135\$
Glace pour 1h30	175\$
Tables (bancs inclus)	5\$/table
Bancs	2\$/banc
Publicités <ul style="list-style-type: none"> • Panneau au casse-croûte 1x2 • Panneau au casse-croûte 3x4 • Zamboni 4x8 • Panneau côté patinoire 3x8 	75\$/an 150\$/an 250\$/an 300\$/an
REMPLISSAGE D'UN CAMION CITERNE	TARIF
Durant les heures de bureaux	50\$
En dehors des heures de bureau	100\$
TRAVAUX DE VOIRIE	TARIF
Les frais exigibles pour le raccordement au réseau d'aqueduc	Minimum 500,00 \$ par raccord Maximum prix coûtant + 10% d'administration
BOÎTE DE SERVICE OUVERTURE/FERMETURE	TARIF
Durant les heures de bureaux	20 \$ par opération
En dehors des heures de bureaux	60 \$ par opération
UTILISATION DU PERSONNEL ET DE LA MACHINERIE	TAUX HORAIRE
Inspecteur en bâtiment et en environnement	50 \$
Responsable des travaux publics	45 \$
Manœuvre	30 \$
Outils mécanisés (scie à béton, scie à chaîne, etc...)	60 \$ avec opérateur
Camion	80 \$ avec opérateur

2. L'adresse courriel info.ndm@regionmekinac.com figurant à l'annexe B du règlement no 2024-415 est remplacée par info@mun-ndm.com.

3. L'adresse courriel info.ndm@regionmekinac.com figurant à l'annexe C du règlement no 2024-415 est remplacée par info@mun-ndm.com.

**ADOPTÉ À NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN, M.R.C MÉKINAC CE 12^e JOUR DE
MARS 2026**

Marcel Picard, maire

Joëlle Vadeboncoeur-Harrison, directrice générale et greffière-trésorière